



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 20 RABII II 1435 (20 FEVRIER 2014)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

PROJET DE LOI

- ☛ **Projet de loi n° 34-13 relative au micro-crédit.**
Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées.

PROJET DE DECRET

- ☛ **Projet de décret n° 2-13-729 modifiant et complétant le décret n° 2-75-898 du 27 hijja 1395 (30 décembre 1975) relatif au séjour et aux déplacements des agents du ministère des affaires étrangères en service à l'étranger.**
Approuvé sous réserve de tenir compte de l'observation soulevée.

ACCORD INTERNATIONAL

- ☛ **Amendement à la Convention entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, fait à New Delhi le 8 août 2013.**
+ Projet de loi n° 08-14 portant approbation de l'Amendement mentionné ci-dessus.
Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- 1. le directeur des ressources humaines et des affaires administratives au Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification ;**
- 2. le directeur de l'école supérieure de technologie à Oujda ;**
- 3. le doyen de la faculté des sciences à Oujda ;**
- 4. le doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines à Oujda ;**
- 5. le doyen de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales à Marrakech.**